

The SCOR logo is rendered in a bold, blue, sans-serif font. The letters 'S' and 'O' are connected, and the 'R' has a distinctive shape with a curved top.

SCOR

The Art & Science of Risk

An abstract graphic on the right side of the slide consists of a network of thin blue lines connecting various points. Some of these connections form shaded, multi-faceted geometric shapes in shades of blue, creating a complex, crystalline structure.

Assemblée générale extraordinaire

Denis Kessler

Président-Directeur général de SCOR

18 décembre 2015

SCOR, un réassureur mondial de premier rang



SCOR

The Art & Science of Risk



>€ 13,0 milliards
primes brutes émises
estimées en 2015¹⁾

Bilan solide
€ 39,9 milliards

Diversification optimale³⁾

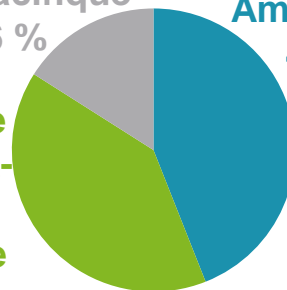


5^{ème} plus grand
réassureur
mondial

ROE²⁾ de **11,1 %** sur les
9 premiers mois de
2015

Portefeuille équilibré³⁾
Asie Pacifique
16 % **Amériques**
44 %

Europe
Moyent-
Orient
Afrique
40 %



Plus de 4 000
clients dans le monde

Flux de trésorerie de
€ 558 millions sur les 9
premiers mois de 2015

Des accomplissements majeurs en 2015

Approbation du modèle interne de SCOR par l'ACPR le 17 novembre 2015

- ❑ Le modèle interne de SCOR est **unique** et soutient la **stratégie optimale** du Groupe
- ❑ C'est un modèle **complet, propre à SCOR, holistique et stochastique**
- ❑ Il a été élaboré au cours des **dix dernières années** en s'appuyant sur **les compétences, l'expertise et l'expérience** des équipes du Groupe
- ❑ Une documentation de plus de **20 000 pages** a été déposée le 22 mai 2015

La solidité financière de SCOR saluée par les agences de notation



21 juillet 2015,
Relèvement de la notation



7 septembre 2015,
Relèvement de la notation



11 septembre 2015,
Relèvement de la perspective à positive



15 décembre 2015,
Relèvement de la perspective à positive

SCOR est récompensé pour sa stratégie



Denis Kessler: **“Prix du stratège 2014”**



SCOR: **“Meilleur réassureur en Argentine”**



Kory Sorenson et Fields Wicker-Miurin: **“Femmes influentes dans le secteur de l'assurance”**



SCOR Global Life: **“Meilleur réassureur Vie de l'année ”**



Remark International: **“Prestataire de l'année”**

Les réussites de SCOR se fondent sur les compétences, l'expertise et l'expérience des équipes du Groupe

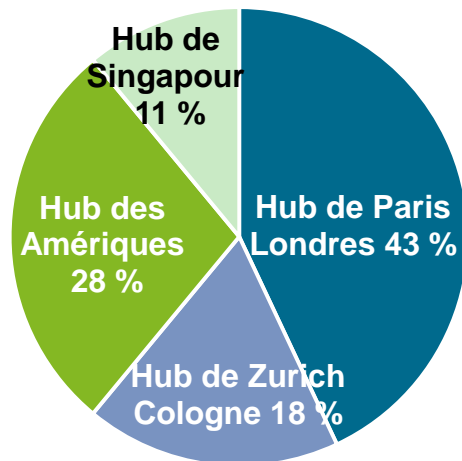
Le secteur de la réassurance requiert :

- ❑ Des spécialistes hautement qualifiés
- ❑ Des compétences très spécifiques souvent rares

SCOR bénéficie :

- ❑ De politiques de ressources humaines appliquées uniformément dans le monde
- ❑ De la réussite de sa stratégie de ressources humaines fondée sur les compétences et l'implication de ses employés
- ❑ D'une excellente rétention de ses talents. La rotation du personnel s'élève à moins de 10 %¹⁾
- ❑ De plus de 400 nouveaux talents en 2015

Répartition des effectifs par Hub



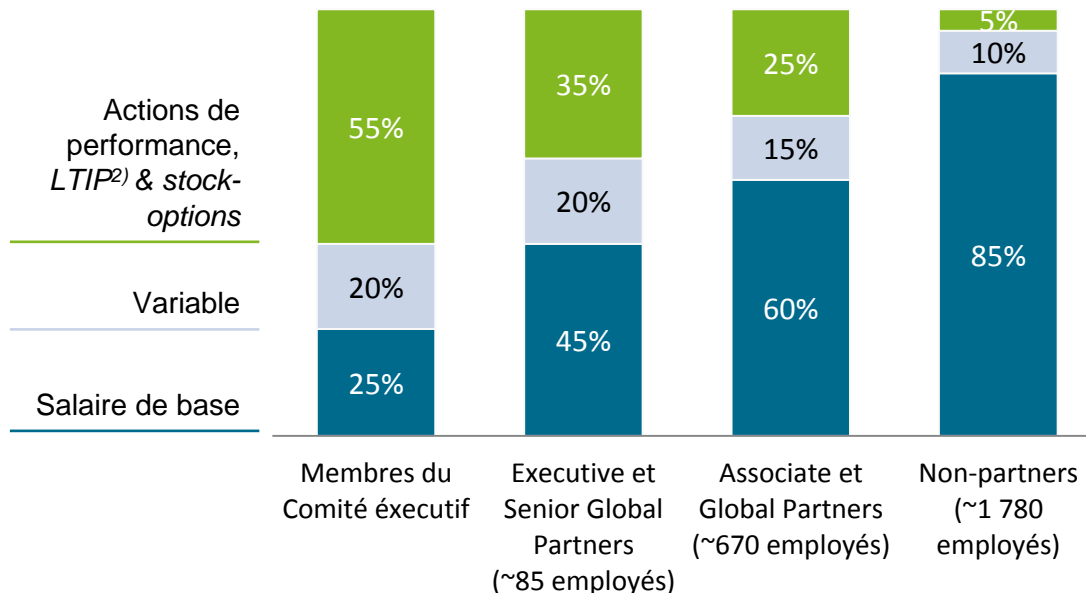
2 571 employés en 2015²⁾

**Le capital humain étant le principal atout de SCOR,
la politique de rémunération du Groupe est un élément clé de sa stratégie**

La politique de rémunération de SCOR favorise une rémunération fondée sur l'attribution d'actions de performance

Structure de rémunération chez SCOR¹⁾

- ❑ Les actions de performance chez SCOR bénéficient à tous les salariés
- ❑ La structure de rémunération des employés est appliquée uniformément entre les différents hubs et sites du Groupe, et comprend un dispositif de *Partnership* fondé sur la méritocratie
- ❑ Elle est profondément inscrite dans la culture d'entreprise de SCOR



La politique de rémunération de SCOR sert au mieux les intérêts des actionnaires à long terme



La loi Macron promulguée en août 2015 améliore profondément le régime juridique, fiscal et social des attributions d'actions de performance

Les bénéfices de la loi Macron

Pour l'employeur

- ❑ **Un abaissement de 30 % à 20 % de la contribution patronale**
- ❑ **Un gain de trésorerie**, la contribution patronale étant dorénavant payée lors de l'acquisition des actions (alors qu'elle était payée lors de l'attribution des actions)
- ❑ **Des économies potentielles** car la contribution patronale ne sera pas due si l'employé quitte la société ou si les conditions de performance ne sont pas atteintes
- ❑ **Les actions de performance en France sont moins onéreuses** que les versements en numéraire pour l'employeur (20 % de contribution sociale contre 55 % pour le versement de bonus en numéraire)

Pour l'employé

- ❑ Une imposition du gain d'acquisition des actions attribuées selon le régime des plus-values de cession et non plus des traitements et salaires, ce qui permet en particulier aux bénéficiaires de pouvoir **bénéficier des abattements pour durée de détention**
- ❑ La **suppression de la contribution salariale de 10 %** sur la plus-value d'acquisition

SCOR propose aux actionnaires de bénéficier du régime introduit par la loi Macron dès 2015



7 août 2015

La loi Macron a été promulguée le 7 août 2015. Elle s'applique uniquement aux actions de performance attribuées sur la base d'une autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires après la promulgation de la loi



Il est important pour l'entreprise de bénéficier du régime fiscal nettement plus favorable dès 2015



18 décembre 2015

Assemblée générale extraordinaire : SCOR propose à ses actionnaires de substituer l'autorisation accordée lors de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2015 afin de permettre à l'entreprise de bénéficier du régime introduit par la loi Macron dès 2015

La nouvelle résolution privera d'effet l'autorisation donnée par l'AGM d'avril 2015, tout en l'améliorant

Volume de l'autorisation

3 millions d'actions (comparé à 4 millions en 2014 et 2013)

Elle ne s'additionne pas aux 3 millions d'actions autorisées par l'AGM du 30 avril 2015, car si elle est votée, la nouvelle résolution privera d'effet l'autorisation donnée par l'AGM du 30 avril 2015

Conditions de performance

parfaitement alignées avec les objectifs stratégiques du Groupe

Pas de dilution

La résolution n'autorise pas l'émission d'actions nouvelles.

Les actions de performance sont attribuées grâce à des actions auto-détenues achetées sur le marché

La période de mesure des conditions de performance est étendue à 3 ans minimum

(6 ans pour les *Long Term Incentive Plans*)

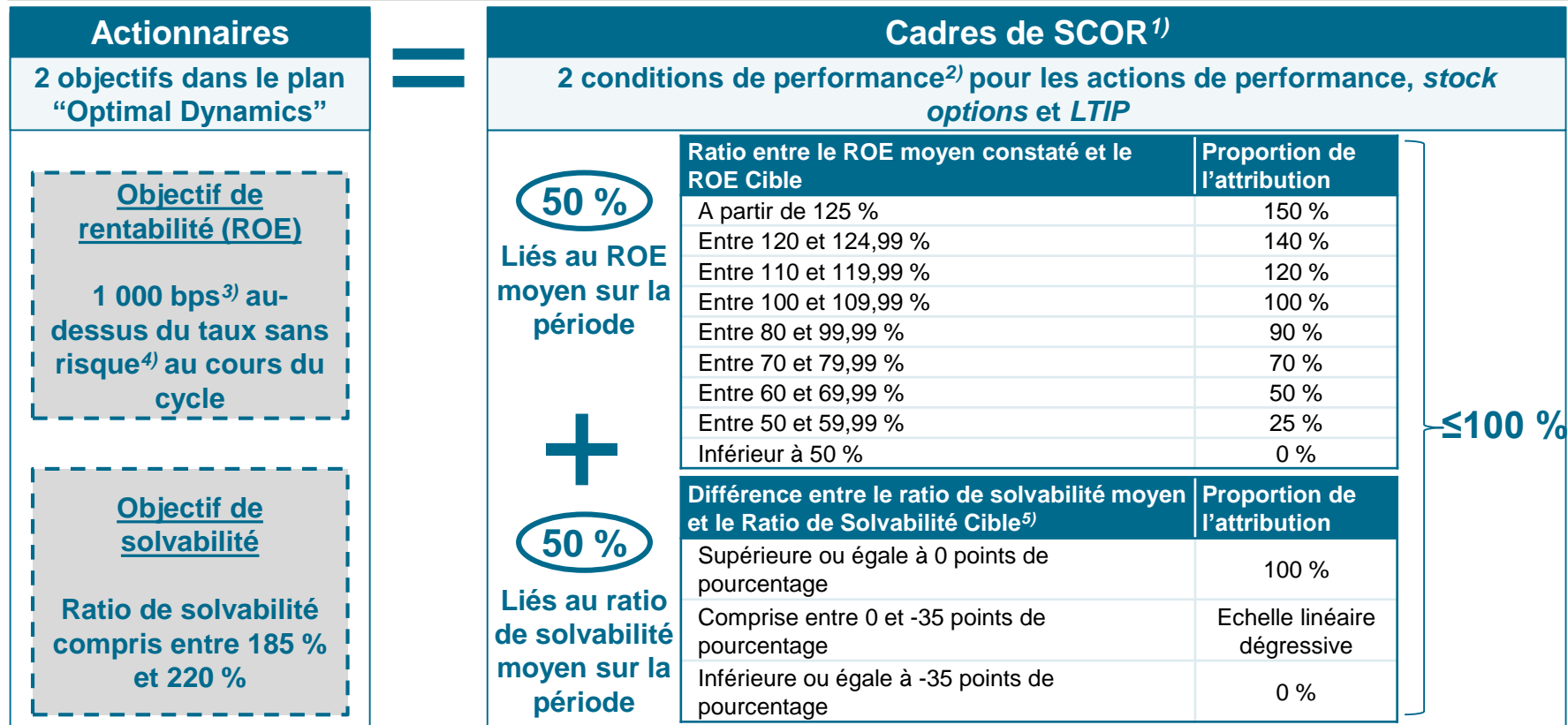
La période de conservation de 2 ans est supprimée

Le Président-Directeur général a demandé à ne pas bénéficier cette année de cette nouvelle résolution

Annexes



Les conditions de performances, pour l'attribution d'actions de performance, de *stock options* et *LTIP*, sont pleinement alignées sur les objectifs stratégiques du Groupe et restent inchangées



1) Les conditions de performance s'appliquent sur 100 % des attributions aux Executive Global Partners et aux Senior Global Partners (~85 personnes). Elles s'appliquent sur 50 % des allocations aux Associate partners et Global partners (~670 personnes)
 2) L'acquisition est en outre soumise au respect absolu du Code de Conduite du Groupe, qui


comprend les des principes de la RSE, en particulier l'intégrité
 3) Points de base
 4) Le "taux sans risque" est à trois mois
 5) Ou la borne inférieure de l'intervalle de solvabilité optimal

Au-delà de sa gouvernance et de ses initiatives sociales, SCOR s'engage sur l'ensemble des volets de sa responsabilité sociale (1/2)

Domaines

 UN Global Compact

 Principles for Sustainable Insurance

 Climate risk statement

Environnement



Green Office™ à Meudon (France), l'un des premiers immeubles de bureaux à énergie positive (23,000 m²)

Au cours des 5 dernières années



960 millions

investis dans des projets d'énergie renouvelable

180 millions

dans nos fonds de titres assurantiers (ILS)



120,000

mètres carrés de notre portefeuille immobilier sont visés par des objectifs de certification environnementale et / ou de performance énergétique

☐ Mesurer et réduire notre empreinte environnementale

- **Plus de 40%** des effectifs de SCOR travaillent dans un environnement certifié (HQE, EMAS, ISO 14001)
- Déploiement d'un Système de Gestion Environnemental (BREEAM in-use) à Londres en cours d'étude

☐ Intégrer des considérations environnementales dans les stratégies d'investissement de SCOR

- **Portefeuille immobilier**: une stratégie proactive combinant l'acquisition de bureaux immobiliers certifiés écologiques ainsi qu'un vaste programme de rénovation, génère de la valeur à la fois pour nos actionnaires mais aussi pour la Société.
- **Dette infrastructure**: une grande partie de nos fonds de dette est investie dans des projets d'énergie renouvelable (ex: fermes solaires et éoliennes).
- **Titres assurantiers (ILS)**: Conception et vente d'Obligations catastrophes

☐ Contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques :

- Fixation d'objectifs indicatifs pour 2020 en termes de **réduction de l'empreinte carbone** (-15% par employé) et **d'investissement en actifs immobiliers et d'infrastructures écologiques** (500 millions €).
- **Désinvestissement des entreprises dont le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 50 % sur le charbon** et engagement à ne plus réaliser aucun nouvel investissement financier dans ces entreprises, sur l'intégralité de son portefeuille d'actifs
- Prise en compte de l'émission de carbone dans la gestion de nos autres actifs (actions, obligations, ...), y compris dans le calcul de **l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs**.
- Expansion de notre réseau climatique grâce à notre **adhésion à Climate-KIC**, un des plus grand partenariat public-privé dédié aux changements climatiques et l'innovation.

Au-delà de sa gouvernance et de ses initiatives sociales, SCOR s'engage sur l'ensemble des pans de sa responsabilité sociale (2/2)

Science



□ The Art & Science of Risk : soutien à la société de la connaissance

- € 12 millions financés pour faire avancer les recherches scientifiques au cours des 6 dernières années.
- Recherche interne, partenariat stratégique, et mécénat.

□ Notre stratégie repose sur trois piliers :

- **Recherche sur le risque** : financement de projets scientifiques dont les enjeux sont à la fois financièrement liés à notre cœur de métier et indispensables à la stabilité de nos sociétés
 - » Vie et Santé : maladie d'Alzheimer, maladies cardiovasculaires, cancers, VIH, longévité ...
 - » Catastrophes naturelles: recherche sur les prévisions des tremblements de terre (« *Global Earthquake Forecast System* »).
 - » Finances et gestion des risques au travers de 2 chaires en France (Toulouse School of Economics), projet de recherche (Paris School of Economics), et création d'un Centre de recherche Assurance des Risques et Finance (Singapour).
- **Encourager** : nourrir les vocations scientifiques parmi les plus jeunes et construire un réseau de jeunes talents avec des compétences contribuant au succès de SCOR et de l'industrie
 - » Grand Prix de l'Actuariat et Education : 5 en Europe, 1 en Asie. Financement par notre Fondation d'un programme de formation de 2 ans en Afrique pour développer les sciences actuarielles dans cette région.
 - » Prix de la maladie d'Alzheimer: subvention annuelle de 10.000 € attribuée à un jeune scientifique
- **Dialogue** : favoriser le dialogue au sujet des Risques au sein de l'industrie et la diffusion des connaissances dans les plus larges communautés afin d'aider à construire des sociétés qui s'adaptent mieux aux changements.
 - » Des ateliers de formation et des publications: organisation de formations pour nos clients et publication d'articles sur les mécanismes de transfert de risques et les sujets liés aux risques (SCOR Campus)
 - » Conférences SCOR : Cycle de conférences mensuelles sur la "*Science and Technological [r]evolutions changing our world*".
 - » *Fondation d'entreprise SCOR pour la Science* : conférence: séminaires sur le changement climatique, l'assurabilité, le financement de l'allongement de l'espérance de vie, les préférences dans un contexte d'incertitude, les maladies infectieuses émergentes.

Transparence & Performance

- Les informations sur la RSE sont auditées, certifiées et publiées dans le document de référence
- Présence dans 2 indices RSE (Vigeo Eurozone 120, Ethibel Sustainability Index Excellence Europe)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».